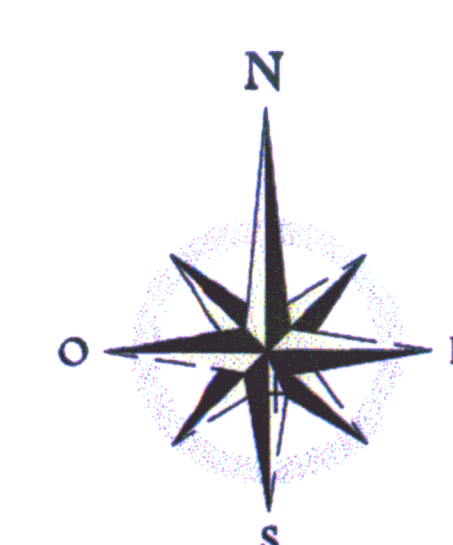


Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 30 AOUT 2005 Le préfet, Pour le Préfet en son dévouement, Le Secrétaire Général Claude MOREL

Nota : Le plan correspond à une digitalisation des planches cadastrales de 2003.

2

EUROTOP Christian GILLE & Sylvain HENNOCQUE GEOMETRES-EXPERTS ASSOCIES, URBANISTES R.P. 227 - 94 Boulevard de Marechall Lemaire - 77702 LES ANKELYS Téléphone : 02.32.54.21.47 - Télécopie : 02.32.54.15.88 Email : gillen\_andely@wanadoo.fr Date : Juin 2005 Ficheur AutoCAD 2000 : A03139\_3rev01.dwg Dessin Asses par Ordinateur



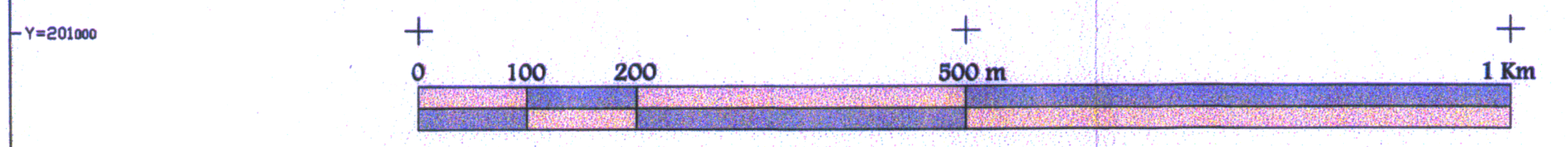

LEGENDE REGLEMENT GRAPHIQUE :

- ★ Exploitations agricoles
[ ] Secteurs constructibles
[ ] Périmètre de droit de préemption urbain
[ ] Secteur réservé à l'implantation d'activités

LEGENDE :

- Limite de commune
- - - Limite de section

N.B. : A l'extérieur des secteurs constructibles, seuls sont autorisés : - l'adaptation, le changement de destination, la réfection, l'extension des constructions existantes et leurs annexes, - les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, - les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière, et à la mise en valeur des ressources naturelles.



COMMUNE DU TRAIT

COMMUNE DE DUCLAIR

COMMUNE DE BETTEVILLE

COMMUNE DE BLACQUEVILLE

COMMUNE DE SAINT-WANDRILLE-RANÇON

COMMUNE D'EPINAY-SUR-DUCLAIR

COMMUNE DE SAINT-WANDRILLE-RANÇON

COMMUNE DE DUCLAIR